

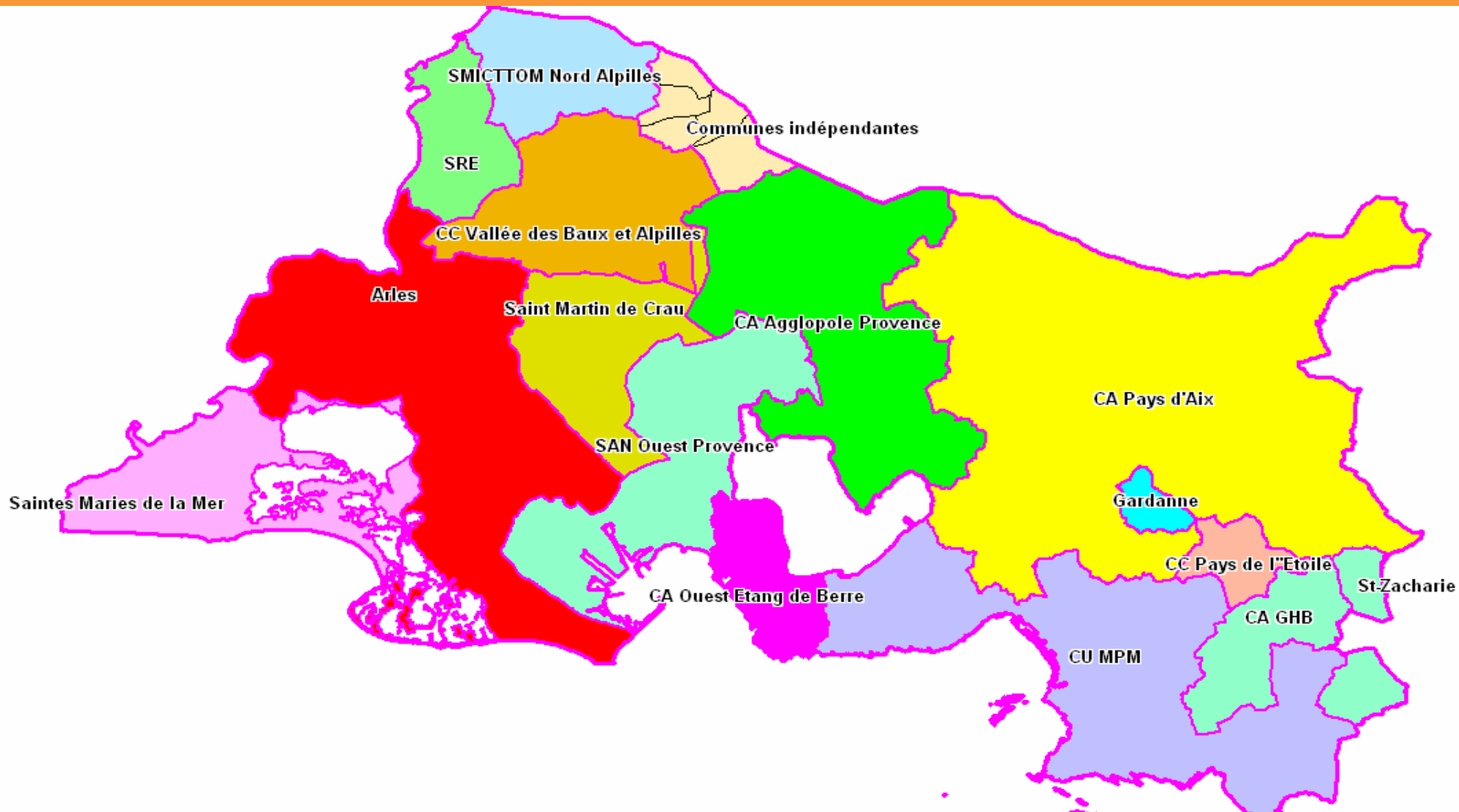
**Qualité des sols et planification
départementale:
approfondissement des
connaissances sur le territoire
des Bouches-du-Rhône**

GIS SOL PARIS

Mardi 5 Juin 2007

Le périmètre du PDEDMA

Territoire concerné : Le département ainsi que la commune de Saint Zacharie (83) rattachée à la Communauté d'Agglomération Garlaban Huveaune Sainte-Baume



The background of the slide is a spiral-bound notebook with a light beige, textured paper. The spiral binding is on the left side, with the metal wire visible through a series of holes. The text is centered on the page in a bold, brown, serif font.

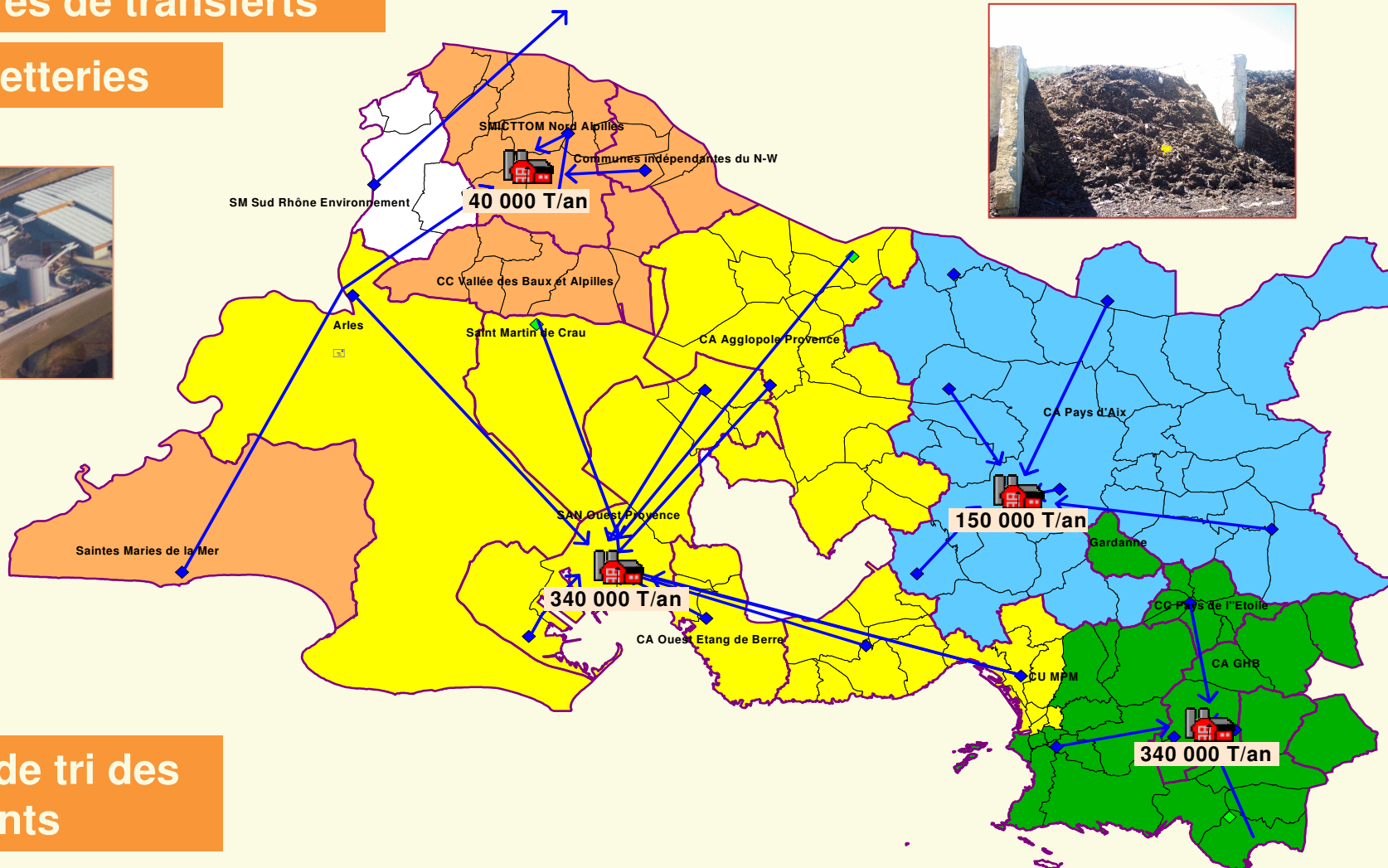
LE TRAITEMENT DES DECHETS PRECONISE

Les installations à créer

4 unités de Tri-Méthanisation-Compostage

3 à 4 centres de transferts

5 à 6 déchetteries



2 centres de tri des encombrants

CONTEXTE

Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés adopté par l'Assemblée départementale le 30 janvier 2006 préconise un traitement biologique des déchets.

Ce Plan, qui prévoit la production annuelle de près de 250 000 tonnes de compost répondant aux prescriptions de la norme NFU 44 051, préconise une valorisation de ces produits au travers de différentes filières parmi lesquelles :

- l'agriculture,
- la réhabilitation de carrières et de décharges,
- les espaces verts publics,
- la réhabilitation d'espaces dégradés - zones incendiées et friches agricoles (restanques).

**ANALYSE DES BESOINS EN AMENDEMENT
ORGANIQUE DES SOLS DU DEPARTEMENT
(SCP Sté du Canal de Provence)**

Les espaces où l'épandage du compost est possible

Filière AGRICULTURE



Les espaces où l'épandage du compost est possible

Filière ESPACES VERTS PUBLICS ET PRIVES



**300 t/ ha en
création**



Les espaces où l'épandage du compost est possible

Filière RECONSTITUTION DE SOL



**450 t/ha pour 30 cm de sol
à la création**



Les espaces où l'épandage du compost est possible

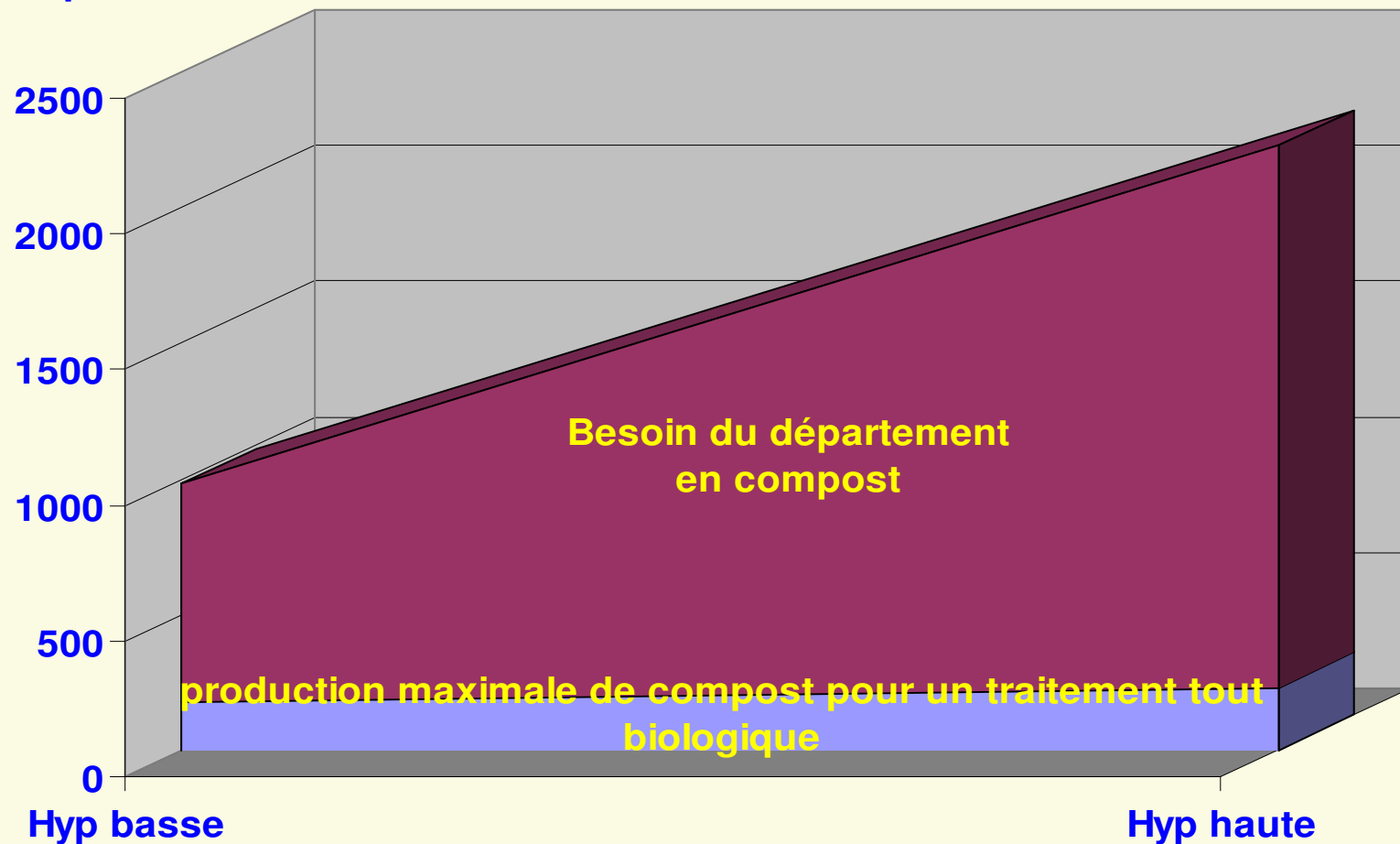
Filière REVEGETALISATION



Potentiel d'utilisation du compost

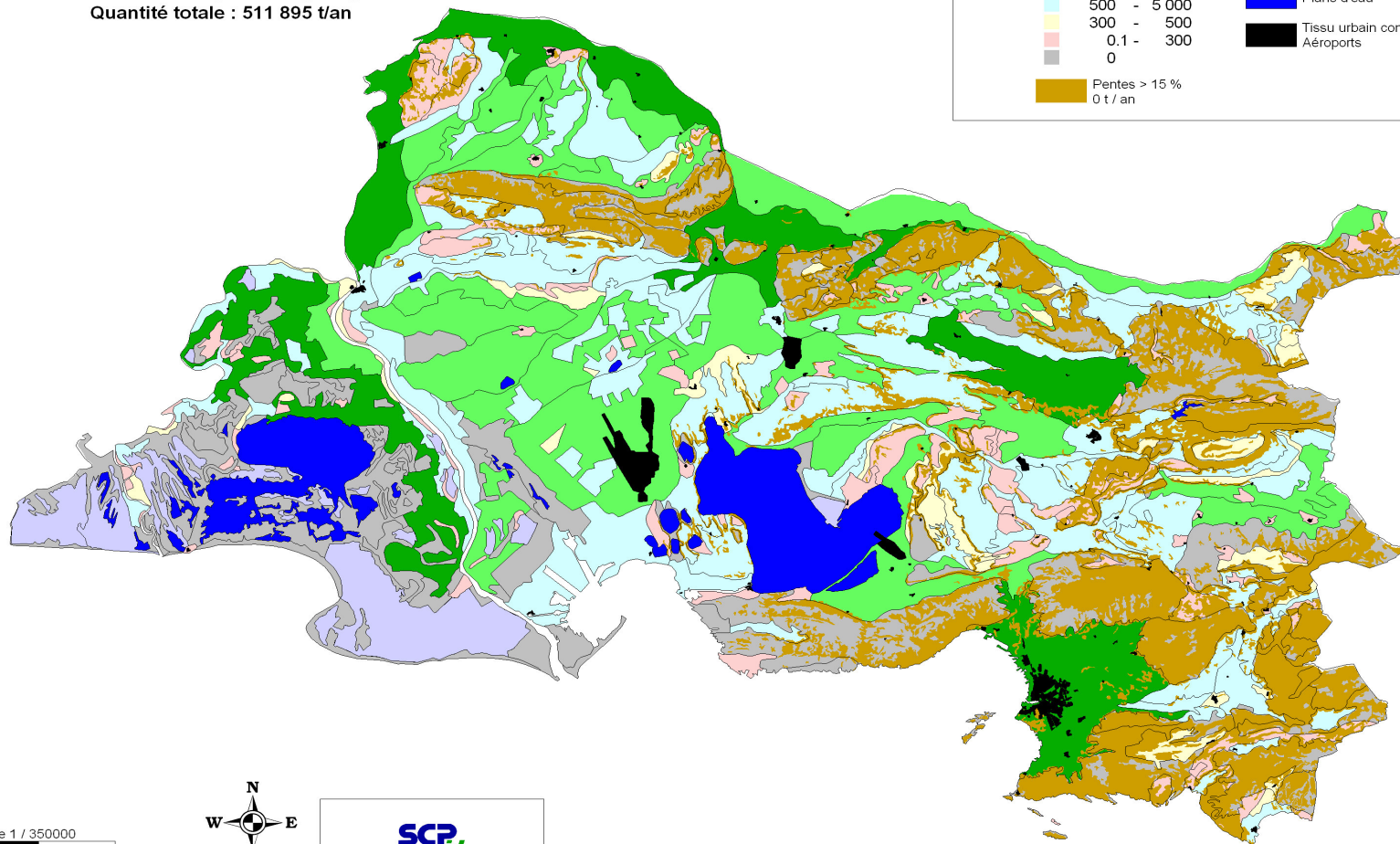
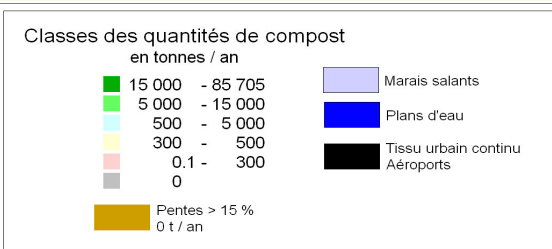
19 à 36 % de mobilisation du besoin en compost

kT par an



Besoin en Compost du Département

CARTE 2 : QUANTITES MINIMALES DE COMPOST EPANDABLE PAR PEDOPAYSAGE
Quantité totale : 511 895 t/an



Echelle 1 / 350000
0 3.5 7 14 km



CONTEXTE

De la concertation dans le cadre du groupe compost initié par le Conseil général en mai 2005, trois préoccupations majeures ont été exprimées pour l'utilisation d'amendements organiques issus du traitement des déchets :

- l'intérêt agronomique des produits ;
- leur innocuité par rapport au sol et aux produits;
- leur acceptabilité par l'industrie agro-alimentaire et les consommateurs, mais aussi par les gestionnaires d'espaces forestiers et/ou naturels.

CONTEXTE

L'engagement du Conseil général dans ce cadre sera double :

- Le lancement et/ou le soutien d'opérations d'expérimentation, permettant d'asseoir prioritairement la filière de valorisation des composts issus du traitement des ordures ménagères résiduelles.
- Le soutien d'une structure de contrôle et de traçabilité des produits à l'échelle du territoire départemental.

Pour entreprendre des opérations correspondant à ces objectifs, la Direction de l'Environnement s'est rapprochée de diverses institutions et organismes afin de discuter du cadre dans lequel ces opérations pourraient s'inscrire, mais aussi des enjeux plus généraux concernés.

ENJEUX

La problématique d'utilisation de compost sur les sols du département interfère en réalité avec de nombreux enjeux du territoire :

- des enjeux économiques : volonté de développement de nouvelles compétences et maintien de secteurs d'activité dont une agriculture raisonnée ;
- des enjeux d'aménagement du territoire où les problématique des risques naturels mais aussi de maîtrise du foncier constituent des contraintes majeures en matière de planification et de développement ;
- des enjeux d'innovation scientifique dans le contexte local du Pôle de Compétitivité.

Ces enjeux départementaux s'inscrivent dans une perspective internationale

AXES DES POLITIQUES PUBLIQUES

Politique de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire :

- proposer et mettre en œuvre les dispositifs visant à favoriser le développement de l'activité économique et à soutenir les opérations structurantes d'aménagement du territoire ;
- assurer une mission transversale de planification et de prospective.

AXES DES POLITIQUES PUBLIQUES

Politique de l'Agriculture et du Tourisme :

- valorisation des produits et des filières ;
- préservation et mise en valeur de l'espace ;
- solidarité avec les agriculteurs ;
- consolidation des structures agricoles.

AXES DES POLITIQUES PUBLIQUES

Politique des Relations Internationales :

Favoriser les relations, les échanges et les coopérations entre acteurs de coopération du département des Bouches-du-Rhône et les acteurs des territoires étrangers, principalement ceux de la zone euro-méditerranéenne, dans tous les domaines de l'action publique :

- action sociale,
- santé,
- économie,
- environnement,
- formation, enseignement,
- recherche,
- culture.

AXES DES POLITIQUES PUBLIQUES

Politique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

Apport d'un soutien financier :

- action sociale;
- aux pôles de compétences scientifiques du département ;
- à la recherche et aux transferts de technologie ;
- au développement de l'enseignement supérieur ;
- à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques ;
- au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les milieux de la recherche et de l'enseignement supérieur.

PERSPECTIVES

Le cadre général dans lequel s'inscrivent ces deux projets est celui de l'aménagement du territoire, du développement économique et de la préservation de l'environnement.

Le principe est celui d'une approche transversale de la gestion de l'espace départemental.

DETAILS DES PROJETS

Deux projets intégrés vont donc être définis par le Conseil Général :

- **La gestion des espaces périurbains et la reconquête d 'espaces dégradés** (zones incendiées ou friches agricoles) par la réintroduction du pastoralisme et le développement d 'une activité d 'agrotourisme.
- **La restauration de la qualité agronomique des sols départementaux** à travers la mise en place de mesures agri-environnementales et le soutien à une diversification de l'activité.

DETAILS DES PROJETS

Partenaires mobilisés :

- les collectivités en charge de la gestion des déchets ;
- les services déconcentrés de l'Etat (DRIRE, DDASS, DIREN) ;
- le monde scientifique ;
- les coopératives et les organisations professionnelles agricoles ;
- les consommateurs ;
- les financeurs potentiels (l'Europe, l'ADEME, l'ANR).

DISCUSSION

Contenu des projets :

- évaluer, dans l'état des connaissances du moment, l'intérêt des composts en qualité d'amendement pour la fertilisation des sols en même temps que de leur innocuité sur les milieux (sols, eaux, faune et flore)
- évaluer la faisabilité technico-économique d'utilisation des composts dans les filières envisagées
- permettre une acceptabilité sociale des composts par une sollicitation et une implication des professionnels concernés (agriculteurs, pastoralisme et pompiers)

DISCUSSION

Partenariat souhaité avec le GIS SOL :

- °La SCP a d'ores et déjà établi une cartographie au 100 000ème de l'aptitude des sols en matière agricole, correspondant au concept de « pédo-paysages ».
- °Il est important désormais, de couvrir une majorité des zones potentielles d'épandage et donc d'activité agricole, par une cartographie au 50 .000ème avec établissement d'une base de données qualitative (Secteur AUBAGNE, AIX, et Ouest du département des Bouches-du-Rhône)
- °L'interface de cette problématique environnementale avec d'autres plus globales d'aménagement du territoire peut s'établir à partir du facteur commun qu'est le sol : la prise de conscience est aujourd'hui effective, elle nécessite cependant un approfondissement des connaissances et l'établissement de bases de données fiables, à des échelles appropriées pour la mise en œuvre d'une véritable planification stratégique.